

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.»

*Le greffier du Sénat,*

**ROBERT FORTIER.**